

Politique québécoise de gestion
des matières résiduelles

PLAN D'ACTION 2019-2024

RÉCUPÉRER
PLUS,
RECYCLER
MIEUX!

Votre
gouvernement

Québec



TABLE DES MATIÈRES

- 3 Mot du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 4 Mot de la présidente du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC
- 5 Sommaire de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- 6 Objectifs

Cinq mesures

- 7 Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables**
 - 9 Réduction des plastiques et des produits à usage unique**
 - 11 Valorisation des matières organiques**
 - 13 Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes**
 - 17 Aide aux communautés isolées**
- 19 Annexe 1 – Synopsis du plan d'action

MOT DU MINISTRE



Benoit Charette

Ministre de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques

C'est avec un grand sentiment de fierté que je signe le Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Au-delà de la haute pertinence des 23 actions proposées, ce dont je me réjouis le plus est la démarche d'étroite collaboration ayant mené à l'élaboration de ce plan d'action à la fois structurant et visionnaire, sous la coordination de RECYC-QUÉBEC.

En lien avec son rôle élargi, RECYC-QUÉBEC répond à des enjeux vécus par les parties prenantes de notre société, incluant les entreprises et les citoyens de toutes les régions.

Les équipes de travail de RECYC-QUÉBEC et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

ont mobilisé autour d'elles différents intervenants clés investis en gestion responsable des matières résiduelles et représentant autant les entreprises et les industries que les groupes d'économie sociale et les municipalités, de même que les organisations issues de la responsabilité élargie des producteurs.

Ceux-ci se sont réunis lors d'ateliers de travail, ont été consultés et ont pu s'exprimer sur un vaste nombre de sujets prioritaires s'inscrivant dans la volonté de notre gouvernement d'atteindre l'objectif phare d'un Québec sans gaspillage. Je compte sur leur collaboration dans la mise en œuvre des différentes actions. Il s'agit là d'une vision d'avenir ambitieuse et mobilisatrice à laquelle sont appelés à contribuer tous les Québécoises et Québécois.

Les initiatives porteuses de ce plan d'action seront mises en œuvre grâce à de nouveaux investissements financiers de plus de 100 M\$, annoncés dans le budget du Québec 2019-2020, une somme majeure à laquelle s'ajouteront les enveloppes déjà disponibles au sein de RECYC-QUÉBEC, du MELCC et du Fonds vert pour des mesures visant à améliorer la gestion des matières résiduelles.

Soyez assurés que je compte m'impliquer, assurer la mise en œuvre et, au besoin, ajuster le tir afin de rencontrer nos cibles.

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M^e Karine Joizil

Présidente du conseil d'administration,
RECYC-QUÉBEC

Bâtir un plan d'action repose d'abord et avant tout sur le partage d'une vision commune et le désir d'engagement des parties prenantes envers celle-ci.

Cette démarche fort importante permet d'une part, de bien comprendre les enjeux et les besoins spécifiques aux différents secteurs et, d'autre part, de fixer des objectifs à la fois réalistes et ambitieux, de cibler les meilleurs moyens pour les atteindre et d'identifier les ressources humaines et financières pour assurer son succès.

En plus de définir et d'établir l'ensemble de ces paramètres clés, le Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles met de l'avant cinq grandes mesures qui encadreront les

interventions gouvernementales pour les prochaines années.

Je suis fière de ces engagements et des valeurs qu'ils sous-tendent et suis d'autant plus emballée de voir qu'ils reflètent et témoignent de façon claire l'esprit de collaboration, d'ouverture et de concertation dont font preuve les acteurs de notre écosystème de la gestion des matières résiduelles au Québec. Forte de ces valeurs qu'elle incarne pleinement, RECYC-QUÉBEC continuera de jouer son rôle de catalyseur et de facilitateur pour que l'industrie soit reconnue comme un puissant vecteur de développement économique.

De surcroît, la qualité d'un plan d'action efficient réside aussi en sa capacité à s'adapter et à évoluer en fonction du contexte québécois. De ce fait, c'est dans cet esprit que les actions proposées permettent de conserver toute la latitude nécessaire pour ajuster, au besoin, certaines mesures en cours de route. Mentionnons que le progrès des indicateurs sera suivi en continu et qu'une reddition de comptes annuelle est prévue pour réviser ou rendre plus ambitieuses au besoin les cibles qui ont été fixées.

Bien que de grands défis nous attendent encore comme société pour réconcilier nos ambitions de développement économique, de responsabilité sociale et de performance environnementale, je suis fermement convaincue que ce plan d'action, notamment en misant sur l'économie circulaire comme moteur de changement, représente à lui seul un jalon majeur vers la réalisation de nos aspirations.

Finalement, je ne peux passer sous silence la vision et le leadership qu'a su démontrer RECYC-QUÉBEC tout au long de l'exercice qui a mené à la réalisation du présent plan. Forte de ses nouvelles responsabilités et de son mandat élargi qui reconnaît et met en valeur son expertise, la Société a tout en main pour assurer le succès de ce plan.

A handwritten signature in black ink, reading 'Karine Joizil'.

SOMMAIRE DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

S'appuyant sur la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte et sur l'engagement collectif et individuel des Québécois à l'égard du développement durable, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles veut encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles.

Elle vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles et son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

Enjeux et stratégies d'intervention

Pour participer à l'atteinte de cet objectif, la Politique propose dix stratégies d'intervention qui visent à répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

Enjeu 1 | Mettre un terme au gaspillage des ressources

Stratégie 1 Respecter la hiérarchie des 3RV-E

Stratégie 2 Prévenir et réduire la production de matières résiduelles

Stratégie 3 Décourager et contrôler l'élimination

Enjeu 2 | Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec

Stratégie 4 Bannir des lieux d'élimination la matière organique

Enjeu 3 | Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

Stratégie 5 Responsabiliser les producteurs

Stratégie 6 Soutenir la planification et la performance régionales

Stratégie 7 Stimuler la performance des ICI et des CRD

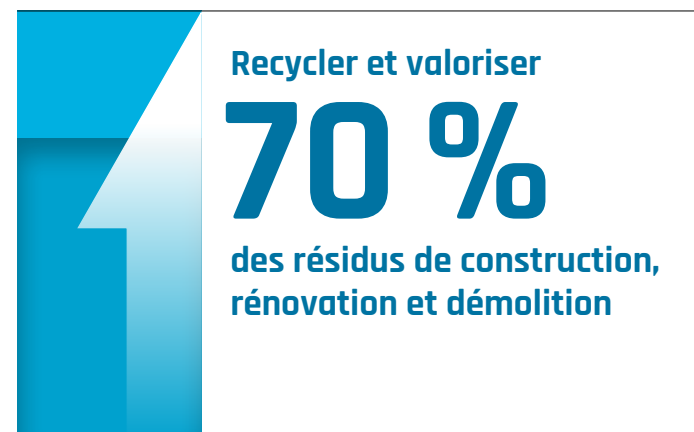
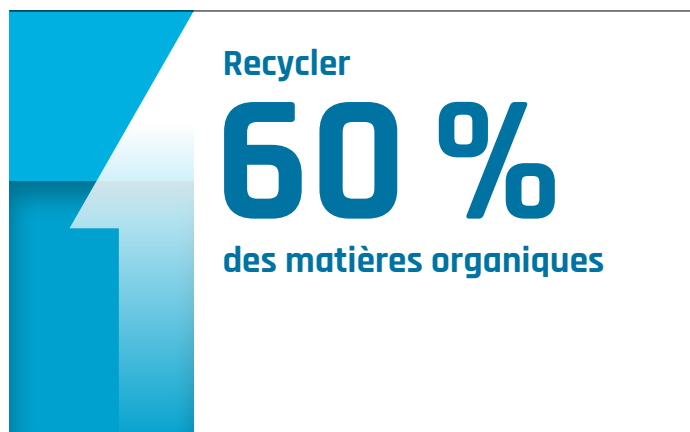
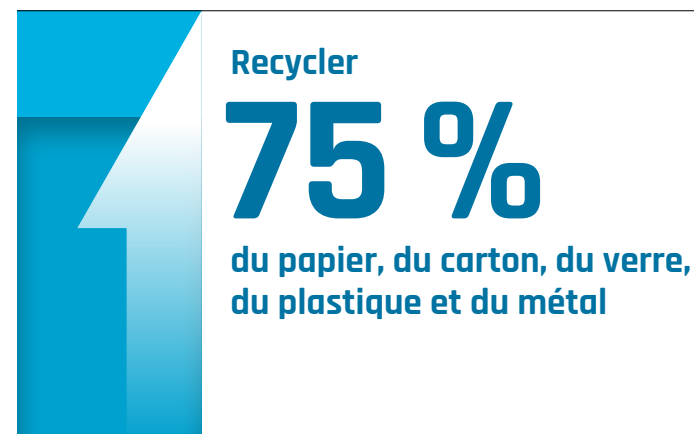
Stratégie 8 Choisir le système de collecte le plus performant

Stratégie 9 Connaître, informer, sensibiliser et éduquer

Stratégie 10 Rendre compte des résultats

Pour chacune des mesures du Plan d'action 2019-2024 présentée aux pages suivantes, une mention indique à quelles stratégies de la Politique québécoise elle se rattache.

OBJECTIFS VISÉS POUR 2023



Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables

Le contexte

Prônant un mode de gestion qui favorise une recherche constante d'efficacité, de progrès et d'innovation, le gouvernement du Québec proposera et mettra en œuvre un modèle modernisé de ces systèmes de gestion des matières recyclables dans le but d'en maximiser l'efficacité et l'efficacité.

Les moyens

Les centres de tri constituent un maillon important de la chaîne de valeur. Leur vitalité est essentielle et passe par des procédés novateurs et des installations modernes. Tant dans le secteur de la collecte sélective que celui des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), le gouvernement du Québec compte soutenir leur modernisation et les accompagner dans l'optimisation de leurs procédés afin qu'ils puissent à la fois rencontrer les standards de l'industrie et développer de nouveaux marchés et ainsi contribuer au développement d'une réelle économie circulaire à forte valeur ajoutée.

Parallèlement, le gouvernement veillera à réviser et à définir un nouveau partage des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs de la chaîne de valeur, notamment les administrations municipales et l'industrie. Il travaillera également à déterminer des mesures structurantes, qui permettront d'accroître la performance actuelle des systèmes de collecte sélective et de consignment, d'améliorer la traçabilité des matières et d'apporter des solutions concrètes à l'enjeu global du recyclage.

Finalement, le gouvernement du Québec misera sur la concertation et la collaboration de tous pour s'assurer que l'ensemble des acteurs impliqués contribuent au succès de l'industrie de la récupération et du recyclage.

Cette mesure se rattache aux stratégies 5, 7, 8 et 9 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Investissements : 33 millions \$



ACTIONS	CIBLES	RESPONSABLES
1 Réviser les rôles et responsabilités des entreprises et municipalités afin d'optimiser le système de collecte sélective et le système de consignation et d'améliorer la qualité des matières récupérées, triées et recyclées		MELCC RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Taux de recyclage atteints par la collecte sélective et la consigne	75 % en 2023	
2 Moderniser les centres de tri et assurer une meilleure uniformisation de leurs pratiques pour favoriser le développement de débouchés locaux et améliorer la traçabilité des matières vendues		RECYC-QUÉBEC
Indicateurs : Proportion des matières reçues par les centres de tri de collecte sélective expédiées à des conditionneurs/recycleurs	85 % en 2023	
Taux de rejets moyen des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	30 % en 2023	
3 Développer de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire		RECYC-QUÉBEC
Indicateurs : Pourcentage des matières sortantes des centres de tri de collecte sélective et des contenants consignés vendus à des conditionneurs/recycleurs du Québec	60 % en 2023	
Pourcentage de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) recyclés ou valorisés	70 % en 2023	
4 Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que tous les acteurs du milieu quant à l'efficacité des systèmes de gestion des matières recyclables et à l'importance de continuer à poser le bon geste		RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Proportion de citoyens qui estiment que tout ou une grande partie de ce qui est déposé dans le bac est effectivement recyclé	75 % en 2023	

Réduction des plastiques et des produits à usage unique

Le contexte

En raison de ses multiples caractéristiques, le plastique sous toutes ses formes est la matière qui connaît le plus haut taux d'augmentation de sa production à l'échelle mondiale. Il existe actuellement un consensus international sur la nécessité de réduire la consommation de plastique et le Québec agira face à cet enjeu planétaire.

Les moyens

Le gouvernement du Québec entend ainsi agir de manière significative sur l'ensemble de la problématique, soit de la conception des produits jusqu'à leur consommation, en passant par leur gestion en fin de vie. Des actions et des initiatives visant le zéro déchet, la production et la consommation responsables, ou encore l'écoconception seront évaluées et mises en œuvre. De plus, afin d'éviter la pollution de l'environnement par le plastique et aider le citoyen à se départir adéquatement de ses matières de plastique à la maison comme à l'extérieur, le gouvernement investira dans les installations de récupération dans les lieux publics.

Bien sûr, réduire la consommation de plastique, notamment celle en lien avec les produits jetables, nécessite un important changement au niveau comportemental de la part de tous les acteurs : citoyens, municipalités et industries. Pour cette raison, le gouvernement du Québec mettra à contribution chacune des parties prenantes pour effectuer ce virage, et ce, notamment par le biais d'actions de communication, d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès des différents publics cibles.

Cette mesure se rattache aux stratégies 1, 2, 5 et 7 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Investissements : 20 millions \$

ACTIONS	CIBLES	RESPONSABLES
5 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale visant à réduire l'utilisation des plastiques et des produits à usage unique Indicateur : Publication de la stratégie	2020	MELCC RECYC-QUÉBEC
6 Favoriser l'intégration de contenu recyclé dans les produits et l'écoconception Indicateurs : Contenu recyclé minimum dans les emballages de plastique Pourcentage des emballages et contenants de plastique mis en marché qui sont compatibles avec le système de récupération et de recyclage au Québec	15 % d'ici 2024 80 % d'ici 2024	MELCC RECYC-QUÉBEC
7 Diminuer le recours aux produits jetables à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables Indicateurs : Nombre d'initiatives mises en œuvre Réduction de la quantité de produits à usage unique éliminés	Au moins 5 d'ici 2024 25 % en 2024	RECYC-QUÉBEC
8 Augmenter la récupération des matières recyclables hors foyer Indicateur : Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024	RECYC-QUÉBEC

Valorisation des matières organiques

Le contexte

Une bonne gestion des matières organiques contribue à la fois à l'activité économique et à l'effort collectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Voilà pourquoi le gouvernement du Québec entend favoriser la valorisation de la matière organique en s'appuyant sur une approche progressive et une responsabilisation partagée de tous les intervenants de la chaîne de valeur.

Les moyens

Des moyens seront ainsi consentis afin d'appuyer les clientèles dans l'implantation de collectes et d'infrastructures de traitement, ainsi que dans l'optimisation de leur performance. Ils s'ajouteront à ceux déjà prévus pour la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

La priorité sera également accordée à la réduction à la source et la lutte active contre le gaspillage alimentaire, notamment en encourageant la mise en œuvre d'initiatives et de projets innovants en ce sens.

D'autre part, dans une approche d'économie circulaire, il importe de s'assurer de la pleine et entière valorisation de la matière organique, et ce, jusqu'à son retour à la terre. Le gouvernement s'engage donc à contribuer au développement de débouchés pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes et à l'émergence de nouvelles approches de recyclage, en misant entre autres sur la recherche et le développement.

Cette mesure se rattache aux stratégies 2, 4, 6 et 7 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Investissements : 10 millions \$

ACTIONS	CIBLES	RESPONSABLES
9 Améliorer la desserte, la disponibilité et l'efficacité des installations de recyclage pour les matières organiques dans tous les secteurs		MELCC RECYC-QUÉBEC
Indicateurs : Pourcentage des organismes municipaux ayant implanté une collecte des matières ou un autre moyen de gestion à la source	100 % d'ici 2024	
Taux de recyclage des matières organiques générées par le secteur des industries, commerces et institutions (ICI), excluant agroalimentaire	60 % en 2023	
10 Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire		RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Pourcentage de résidus alimentaires évitables éliminés par les ménages	45 % en 2024	
11 Soutenir le développement des débouchés pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes		MELCC RECYC-QUÉBEC
Indicateurs : Pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée	95 % en 2023	
Pourcentage des composts et digestats répondant aux normes de qualité AA et A	45 % en 2023	

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Le contexte

Malgré la somme significative des efforts déployés au fil des dernières années pour favoriser la réduction à la source, le réemploi, la récupération et le recyclage, trop de matières résiduelles prennent encore le chemin de l'élimination ou n'ont tout simplement pas de filière de récupération ou de recyclage spécifique. La mise en œuvre d'actions complémentaires, ciblant la conception des produits jusqu'à leur gestion en fin de vie, est donc souhaitable, notamment par l'approche de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Les moyens

À cet égard, le gouvernement du Québec révisera la portée des systèmes et des programmes de récupération actuels afin de les rendre plus performants et mieux adaptés aux attentes des consommateurs, aux nouveaux produits et au territoire. Le gouvernement consolidera le travail amorcé, notamment dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), qui sera mis à contribution pour l'adoption de bonnes pratiques en amont, soit l'écoconception et la gestion efficace de leurs résidus dans une perspective de circularité.

La clé du succès passe également par l'exemplarité de l'État, l'optimisation du réseau d'écocentres, le développement d'innovations technologiques, les synergies locales et l'investissement dans la recherche de nouveaux procédés de recyclage et de filières de récupération. Le gouvernement soutiendra des actions en ce sens pour les secteurs et les matières visés.

Cette mesure se rattache aux stratégies 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9 et 10 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Investissements : 23,5 millions \$

ACTIONS	CIBLES	RESPONSABLES
12 Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles		MELCC RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Pourcentage des infrastructures gouvernementales ayant adopté des mesures d'approvisionnement responsable	75 % d'ici 2024	
13 Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales		RECYC-QUÉBEC
Indicateurs : Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024	
Pourcentage de projets de symbioses supportés encore en place	100 % en 2024	
14 Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue		RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Pourcentage d'écocentres répondant aux critères fixés au Programme de redistribution des redevances	100 % en 2024	
15 Faire évoluer le cadre actuel de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et assujettir de nouvelles matières		MELCC RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Pourcentage d'atteinte des taux de récupération fixés par règlement	100 % en 2024	

ACTIONS	CIBLES	RESPONSABLES
16 Contrer l'obsolescence programmée et favoriser le prolongement de la durée de vie des produits, notamment par la réparation		MELCC RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024	
17 Accroître la performance de récupération et les débouchés pour les matières non visées par les programmes actuels		RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Nombre de matières problématiques ciblées par des initiatives visant à améliorer leur récupération ou leurs débouchés	Au moins 5 d'ici 2024	
18 Mettre en place les outils appropriés pour avoir une traçabilité des matières et mieux suivre la performance de la gestion des matières résiduelles (GMR) au Québec		MELCC RECYC-QUÉBEC
Indicateurs : Mise en place d'un mécanisme de traçabilité obligatoire	D'ici 2024	
Publication du Bilan 2020 et du Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec	En 2021 et en 2024	
19 Contribuer à l'amélioration de la conception et de la gestion en fin de vie des bâtiments et des infrastructures		RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024	

ACTIONS		CIBLES	RESPONSABLES
20	Optimiser la récupération, le réemploi, le recyclage et la valorisation des pneus hors d'usage		RECYC-QUÉBEC
	Indicateur : Pourcentage de pneus acheminés au remoulage et au recyclage	95 % en 2023	
21	Assurer le développement d'innovations technologiques pour de nouvelles approches de recyclage ou de nouveaux débouchés		MELCC RECYC-QUÉBEC
	Indicateur : Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024	
22	Favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières de l'élimination		MELCC RECYC-QUÉBEC
	Indicateurs : Établissement de critères de valorisation énergétique par règlement	D'ici 2022	
	Quantité de matériaux alternatifs utilisés en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement (excluant sols propres et contaminés)	Réduction de 10 % d'ici 2024 par rapport au total de 2015	

Aide aux communautés isolées

Le contexte

L'éloignement, les conditions géographiques particulières, les coûts élevés, le manque de main-d'œuvre spécialisée et la sensibilité du milieu environnemental sont des défis auxquels sont confrontées les communautés isolées.

Comme la gestion des matières résiduelles dans ces régions demande une approche différente, le gouvernement du Québec s'engage à appuyer les communautés ayant des besoins ou des problématiques spécifiques en leur offrant des outils et des moyens adaptés à leur réalité et à leur contexte.

Les moyens

En cohérence avec la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier des Îles-de-la-Madeleine, une aide sera offerte à la municipalité afin de financer ses priorités en gestion des matières résiduelles.

Par ailleurs, un appui sera également offert au Nunavik afin de financer les éléments jugés prioritaires par l'Administration régionale Kativik. Finalement, le gouvernement s'engage à soutenir la municipalité de l'Île d'Anticosti dans ses priorités.

Cette mesure se rattache à la stratégie 6 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Investissements : 20 millions \$



ACTION	CIBLES	RESPONSABLES
23 Appuyer les communautés isolées ayant des besoins ou problématiques spécifiques		MELCC RECYC-QUÉBEC
Indicateur : Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024	

ANNEXE 1 – SYNOPSIS DU PLAN D'ACTION

Mesures	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats actuels	Responsables
Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables Investissements* : 33 millions \$	1 Réviser les rôles et responsabilités des entreprises et municipalités afin d'optimiser le système de collecte sélective et le système de consignation et d'améliorer la qualité des matières récupérées, triées et recyclées	Taux de recyclage atteints par la collecte sélective et la consigne	75 % en 2023	54 % en 2015 pour la collecte sélective résidentielle 66,5 % en 2017 pour la consigne sur les contenants à remplissage unique	MELCC RECYC-QUÉBEC
	2 Moderniser les centres de tri et assurer une meilleure uniformisation de leurs pratiques pour favoriser le développement de débouchés locaux et améliorer la traçabilité des matières vendues	Proportion des matières reçues par les centres de tri de collecte sélective expédiées à des conditionneurs/recycleurs	85 % en 2023	79 % en 2015	RECYC-QUÉBEC
		Taux de rejets moyen des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	30 % en 2023	51 % en 2015	
	3 Développer de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire	Pourcentage des matières sortantes des centres de tri de collecte sélective et des contenants consignés vendus à des conditionneurs/recycleurs du Québec	60 % en 2023	39 % en 2015 pour la collecte sélective	RECYC-QUÉBEC
		Pourcentage de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) recyclés ou valorisés	70 % en 2023		
	4 Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que tous les acteurs du milieu quant à l'efficacité des systèmes de gestion des matières recyclables et à l'importance de continuer à poser le bon geste	Proportion de citoyens qui estiment que tout ou une grande partie de ce qui est déposé dans le bac est effectivement recyclé	75 % en 2023	49 % en 2019	RECYC-QUÉBEC
Réduction des plastiques et des produits à usage unique Investissements* : 20 millions \$	5 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale visant à réduire l'utilisation des plastiques et des produits à usage unique	Publication de la stratégie	2020		MELCC RECYC-QUÉBEC
	6 Favoriser l'intégration de contenu recyclé dans les produits et l'écoconception	Contenu recyclé minimum dans les emballages de plastique	15 % d'ici 2024		MELCC RECYC-QUÉBEC
		Pourcentage des emballages et contenants de plastique mis en marché qui sont compatibles avec le système de récupération et de recyclage au Québec	80 % d'ici 2024		
	7 Diminuer le recours aux produits à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables	Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024		RECYC-QUÉBEC
		Réduction de la quantité de produits à usage unique éliminés	25 % en 2024		
	8 Augmenter la récupération des matières recyclables hors foyer	Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024		RECYC-QUÉBEC
Valorisation des matières organiques Investissements* : 10 millions \$	9 Améliorer la desserte, la disponibilité et l'efficacité des installations de recyclage pour les matières organiques dans tous les secteurs	Pourcentage des organismes municipaux ayant implanté une collecte des matières ou un autre moyen de gestion à la source	100 % d'ici 2024		MELCC RECYC-QUÉBEC
		Taux de recyclage des matières organiques générées par le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) (excluant agroalimentaire)	60 % en 2023	19 % en 2015	
	10 Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire	Pourcentage de résidus alimentaires évitables éliminés par les ménages	45 % en 2024	50 % en 2017	RECYC-QUÉBEC
	11 Soutenir le développement des débouchés pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes	Pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée	95 % en 2023	89 % en 2015	MELCC RECYC-QUÉBEC
		Pourcentage des composts et digestats répondant aux normes de qualité AA et A	45 % en 2023	39 % en 2015	

MELCC Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

*Aux investissements indiqués ici s'ajoutent les budgets disponibles chez RECYC-QUÉBEC, au MELCC et au Fonds vert pour des mesures déjà prévues ou en cours de déploiement.

ANNEXE 1 – SYNOPSIS DU PLAN D'ACTION (LA SUITE)

Mesures	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats actuels	Responsables
Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes Investissements* : 23,5 millions \$	12 Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles	Pourcentage des infrastructures gouvernementales ayant adopté des mesures d'approvisionnement responsable	75 % d'ici 2024		MELCC RECYC-QUÉBEC
	13 Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales	Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024		RECYC-QUÉBEC
		Pourcentage de projets de symbioses supportés encore en place	100 % en 2024		
	14 Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue	Pourcentage d'écocentres répondant aux critères fixés au Programme de redistribution des redevances	100 % en 2024		RECYC-QUÉBEC
	15 Faire évoluer le cadre actuel de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et assujettir de nouvelles matières	Pourcentage d'atteinte des taux de récupération fixés par règlement	100 % en 2024		MELCC RECYC-QUÉBEC
	16 Contrer l'obsolescence programmée et favoriser le prolongement de la durée de vie des produits, notamment la réparation	Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024		MELCC RECYC-QUÉBEC
	17 Accroître la performance de récupération et les débouchés pour les matières non visées par les programmes actuels	Nombre de matières problématiques ciblées par des initiatives visant à améliorer leur récupération ou leurs débouchés	Au moins 5 d'ici 2024		RECYC-QUÉBEC
	18 Mettre en place les outils appropriés pour avoir une traçabilité des matières et mieux suivre la performance de la gestion des matières résiduelles au Québec	Mise en place d'un mécanisme de traçabilité obligatoire	D'ici 2024		MELCC RECYC-QUÉBEC
		Publication du Bilan 2020 et du Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec	En 2021 et en 2024		
	19 Contribuer à l'amélioration de la conception et de la gestion en fin de vie des bâtiments et des infrastructures	Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024		RECYC-QUÉBEC
	20 Optimiser la récupération, le réemploi, le recyclage et la valorisation des pneus hors d'usage	Pourcentage de pneus acheminés au remoulage et au recyclage	95 % en 2023	91 % en 2018	RECYC-QUÉBEC
	21 Assurer le développement d'innovations technologiques pour de nouvelles approches de recyclage ou de nouveaux débouchés	Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024		MELCC RECYC-QUÉBEC
	22 Favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières de l'élimination	Établissement de critères de valorisation énergétique par règlement	D'ici 2022		MELCC RECYC-QUÉBEC
		Quantité de matériaux alternatifs utilisés en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement (excluant sols propres et contaminés)	Réduction de 10 % d'ici 2024 par rapport au total de 2015	857 000 tonnes en 2015	
Aide aux communautés isolées Investissements* : 20 millions \$	23 Appuyer les communautés isolées ayant des besoins ou problématiques spécifiques	Nombre d'initiatives mises en œuvre	Au moins 5 d'ici 2024		MELCC RECYC-QUÉBEC
Investissements totaux : 106,5 millions \$					

MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

*Aux investissements indiqués ici s'ajoutent les budgets disponibles chez RECYC-QUÉBEC, au MELCC et au Fonds vert pour des mesures déjà prévues ou en cours de déploiement.

En cohérence avec la mission de RECYC-QUÉBEC, le Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est disponible en version PDF seulement.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous.

Ligne INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)

514 351-7835 (région de Montréal)

recyc-quebec.gouv.qc.ca

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

ISBN 978-2-550-84121-0 (PDF)

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada, 2019